



TAHITI SUD
É N E R G I E

TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

ÉNERGIE EN BASSE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques (puissance souscrite ≤ 3,3 kVA)	P1 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois P2 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	18,50 38,50
Tarif «Classique» BT - usages domestiques	P3 : Tranche 1 : 0 à 210 kWh/mois P4 : Tranche 2 : Au-delà de 210 kWh/mois	26,00 41,00
Tarif «Éclairage public»	P5 : Tranche unique	36,00
Tarif «Usages professionnels et autres usages» BT	P6 : Tranche unique	39,00
Tarif «Compteurs à prépaiement»	P9 : ≤2,2 kVA de puissance souscrite avant le 01/03/17	25,00
	P10 : ≤3,3 kVA de puissance souscrite	31,00
	P11 : entre 3,3 kVA et 6,6 kVA de puissance souscrite	41,00

DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
---------------	--	------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Tarif «Petits consommateurs» - usages domestiques

Prime d'abonnement = 290 XPF x KVA de puissance souscrite

Tarif «Classique» BT - usages domestiques

Prime d'abonnement = 440 XPF x KVA de puissance souscrite

Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»

Prime d'abonnement = 440 XPF x KVA de puissance souscrite

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
T.V.A.	0% sur Redevance Transport TEP
	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

AVANCE SUR CONSOMMATION

Usages domestiques - Tarif «Petits consommateurs» et Tarif «Classique» BT

ASC = 25 x P x KVA de puissance souscrite

soit : 963 XPF x kVA de puissance souscrite

Autres Tarifs BT - «Eclairage public», «Usages professionnels et autres usages»

ASC = 50 x P x KVA de puissance souscrite

soit : 1 925 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 38,5

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : clientele.tse@tse.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



TAHITI SUD
É N E R G I E

TARIFS DE L'ENERGIE ELECTRIQUE

Applicables à compter du 1^{er} septembre 2019

ÉNERGIE EN MOYENNE TENSION

ÉNERGIE*

Désignation	Tranche	Prix unitaire (XPF / kWh)
Tous Usages MT Jour (07H00 à 20H59)	P7 : Tranche unique	26,50
Tous Usages MT Nuit (21H00 à 06H59)	P8 : Tranche unique	26,50

DONT REDEVANCE

Transport TEP	Pour l'ensemble des communes de Tahiti	2,75
---------------	--	------

PRIME D'ABONNEMENT MENSUELLE

Prime d'abonnement = 1 950 XPF x kVA de puissance souscrite	1 950
---	-------

TAXES

Taxes Municipales	Applicables dans chaque commune
	0% sur Redevance Transport TEP
T.V.A.	5% sur Énergie
	5% sur Prime d'Abonnement
	5% sur Avance Sur Consommation

AVANCE SUR CONSOMMATION

ASC = 100 x P x kVA de puissance souscrite

soit : 3 850 XPF x kVA de puissance souscrite

P = 38,5

Contacts Utiles :

Infos Conseils : **40 86 77 86** - Dépannage : **40 54 32 10**

Par courrier : Tahiti Sud Energie - BP 8021 - 98702 FAA'A PUURAI

Par mail : pro.tse@tse.engie.com - En ligne : www.edt.pf - Facebook : **EDT ENGIE**



TAHITI SUD
É N E R G I E